

Communiqué de presse

## CONSEIL MUNICIPAL



## Horaires de fin d'année à la Municipalité

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du lundi 23 décembre, à 17h00, au lundi 6 janvier, à 9h00.

Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance, la 42ème cette année, le mardi 17 décembre. Une pause sera observée durant les fêtes de fin d'année. Les délibérations reprendront le 14 janvier.

Le Conseil municipal souhaite de belles fêtes et une très bonne année 2025 à toutes et à tous. (cm)

## Imériennes Clap de fin

Compte tenu de la situation financière de la commune, c'est avec regret que la Municipalité a décidé de ne pas reconduire les Imériennes en 2025. Mme Gisèle Tharin, conseillère municipale en charge du Département économie et tourisme, précise que le concept est à disposition des commerçants ou sociétés locales qui désireraient continuer à animer ponctuellement la rue du Temple.

Le Conseil municipal remercie les sociétés locales, les commerçants et les associations qui ont participé aux différentes éditions. Il remercie également le public et toutes les personnes qui ont soutenu ces événements. L'objectif de dynamiser la localité a été atteint.

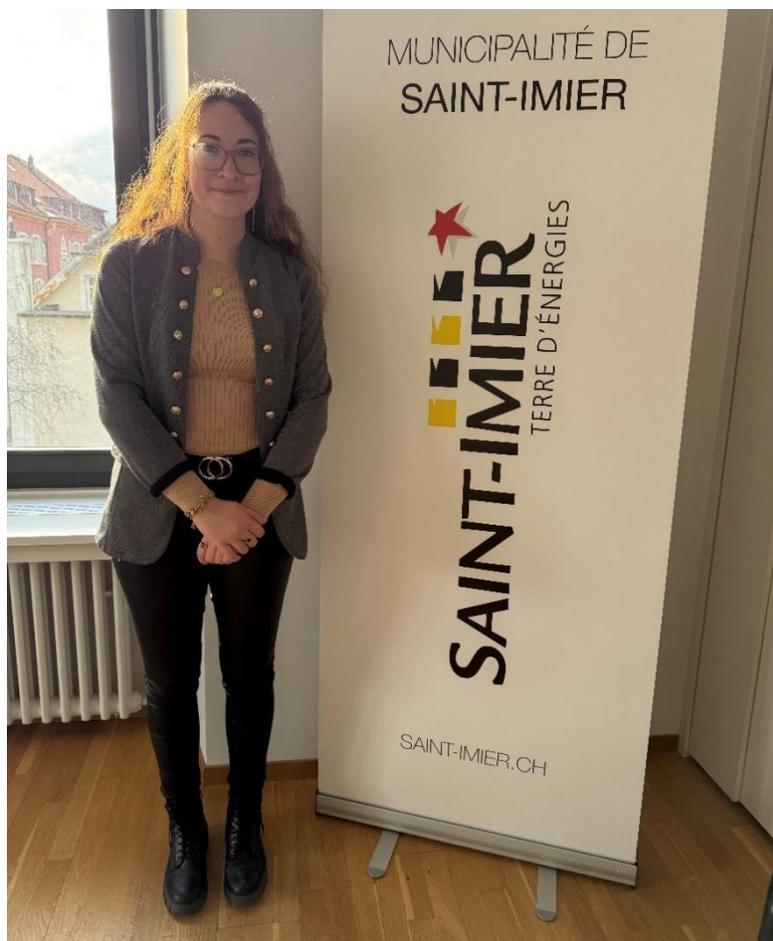
Le Conseil municipal indique que les traditionnelles foires de printemps et d'automne auront bel et bien lieu en 2025. (cm)

## Département de l'action sociale Bienvenue à Ruben Gonçalves dos Santos



Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Ruben Gonçalves dos Santos qui a débuté son emploi le 1er décembre 2024 au sein de la Municipalité en tant qu'animateur socioculturel à l'Espace Jeunesse d'Erguël à 80%. Il se réjouit de collaborer avec lui et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

Département de l'éducation et de la culture  
**Bienvenue à Anaïs Gajo**



Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Anaïs Gajo qui a débuté son emploi le 1<sup>er</sup> décembre 2024 au sein du musée de Saint-Imier en tant qu'agente d'accueil et de surveillance à 10%. Il se réjouit de collaborer avec elle et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

Département de l'action sociale  
**Bienvenue à Cécile da Rold**

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Cécile da Rold qui a débuté son emploi le 1<sup>er</sup> décembre 2024 au sein de la Municipalité en tant qu'assistante sociale à 80%. Il se réjouit également de collaborer avec elle et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

## Bassin de natation

# Maintien de la fermeture

**Suite au refus par le peuple du budget 2025, le Conseil municipal a pris un train de mesures supplémentaires, afin de trouver des économies pour que la nouvelle mouture du budget ne présente pas un déficit de quelque 3 millions de francs. Il a décidé de maintenir la fermeture du bassin de natation.**

Les coûts d'entretien du bassin de natation s'élèvent à quelque 200'000 francs par année, uniquement à charge de la commune de Saint-Imier. Les communes voisines ne participent pas financièrement à l'entretien courant de cette infrastructure. Seules des locations sont perçues, pour un montant annuel de l'ordre de 16'000 francs.

Des travaux d'assainissement avaient été réalisés en même temps que les travaux du bâtiment des halles de gymnastique, à savoir les vestiaires, les douches ainsi que toute la technique relative à la chloration notamment.

Le fond mobile, âgé de 49 ans, est défectueux. Ce dernier a été consolidé et bloqué à 1 mètre 20 permettant ainsi la pratique de la natation pour les écoles uniquement. Diverses études ont été menées afin de trouver une solution, dont notamment la création d'un fond dégressif (200'000 francs), ce qui ne conviendrait pas à la majorité des utilisateurs, ou encore la création d'une nouvelle infrastructure délocalisée et améliorée en tout point de vue (7 millions de francs).

C'est avec regret que le Conseil municipal constate que la Municipalité de Saint-Imier n'a plus les moyens financiers pour entretenir une telle infrastructure et qu'il n'est pour l'heure pas possible d'y investir des montants conséquents. La fermeture du bassin de natation est par conséquent maintenue jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil municipal remercie la population imérienne de sa compréhension. La fermeture du bassin de natation est une décision difficile, mais nécessaire et inéluctable compte tenu de la situation financière de la commune (cm).

## **Pizzeria du Nord : Bravo !**

Le Conseil municipal tient à féliciter la pizzeria du Nord à Saint-Imier. En effet, le restaurant imérien est désormais inscrit sur «Eccellenze Italiane », label mondial d'excellence qui valorise l'image et l'authenticité des traditions italiennes.

Le Conseil municipal est fier de ce succès qui récompense un savoir-faire si précieux pour la région. Il félicite vivement Dario Tozzi et son équipe pour l'obtention de ce label. (cha)

Saint-Imier, le 10 décembre 2024